

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Dorinda DA SILVA, Nathalie ARNOULD, Frédéric SAINZ, Marie CARTEL, Florence CACHARD.

Absent ayant donné procuration :

Marc JOUREAU ayant donné pouvoir à Jacques JESSON

Absent excusé : Michel HATTAT

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 13 janvier 2016

N°2016-01 : Création d'un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques, à savoir :
Aménagement et installations du matériel des nouveaux services techniques.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois allant du 1^{er} février au 29 février 2016 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent à temps complet.

Il devra justifier d'un CAP et d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 400 INM 363 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016.

N°2016-02 : Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, spécialité : Espaces verts

Art. 1 : Un emploi permanent d'agent chargé des tâches techniques d'exécution, spécialité : Espaces verts (tonte, taille des arbres et des arbustes, plantation, désherbage et nettoyage de la commune, conduite d'engins ou de véhicules municipaux, travail en hauteur 2.50 m hors travaux sur cordes, réception et/ou préparation des commandes.), à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures est créé à compter du 1^{er} février 2016.

Art. 2 : L'emploi d'agent chargé des tâches techniques d'exécution relève du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

Art. 3 : L'agent devra être titulaire (au minimum) d'un diplôme de niveau V.

Art. 4 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Art. 5 : L'agent recruté en qualité de non titulaire aura pour fonctions de tondre, de tailler les arbres et arbustes, de planter, de désherber et de nettoyer la commune, de conduire des engins et des véhicules de la commune, de travailler en hauteur 2.50 m hors travaux sur cordes, de réceptionner et/ou préparer les commandes.

Art. 6 : L'indice de rémunération de l'agent non titulaire sera compris entre l'indice brut 340 et l'indice brut 400.

Art. 7 : A compter du 1^{er} février 2016, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 7

- nouvel effectif : 8

Art. 8 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

N°2016-03 : Suppression du poste de technicien principal de 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

* que compte tenu d'un départ en retraite, il est nécessaire, de supprimer l'emploi permanent :

- de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

* que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 décembre 2015.

Par conséquent, le tableau des emplois est modifié comme suit :

Cadres	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Secteur Administratif				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
Secteur Technique				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	8	8	4
Secteur médico-sociale				
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Secteur animation				
Animateur	C	1	1	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* décide :

- d'adopter le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} février 2016.

N°2016-04 : Construction d'un restaurant d'entreprises

Le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 décembre 2015 pour attribuer le marché de la construction d'un restaurant d'entreprises. Après analyse des offres, la commission a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 « Gros Œuvre » : Entreprise THIRIOT pour un montant de 56756.62 € HT.
- Lot 2 « Menuiserie extérieures – serrurerie » : Entreprise APB pour un montant de 15500.00 € HT.
- Lot 3 « Charpente métallique bardage » : Entreprise GAYET pour un montant de 27302.50 € HT.
- Lot 4 « Aménagement intérieur » : Entreprise AUDINOT pour un montant de 48231.78 € HT.
- Lot 5 « Electricité » : Entreprise BARCAIONI pour un montant de 22999.57 € HT.
- Lot 6 « Plomberie CVC » : Entreprise CHAUFFAGE MARNE pour un montant de 53401.74 € HT.
- Lot 7 « Sols faïence » : Entreprise SYSTEME CARRELAGE pour un montant de 23259.86 € HT.
- Lot 8 « Peinture » : Entreprise DIAS pour un montant de 2056.30 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'acter la décision de la commission d'appel d'offres pour ce marché,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N°2016-05 : Pré-étude et établissement du cahier des charges de l'architecte pour la halle, chemin des Sports

Le Maire informe qu'une pré-étude et l'établissement d'un cahier des charges sont nécessaires pour le projet de construction d'une halle, chemin des Sports afin de définir les besoins, les esquisses et la faisabilité de celui-ci.

Il propose de mandater pour cette mission la société « Missions Cadres » située 12 rue Adèle Fleutet à Annemasse (Haute-Savoie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de confier cette mission à la Société « Missions Cadre »,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

N°2016-07 : Choix du maître œuvre – architecte pour la halle

Le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction d'une halle et l'aménagement de ses abords, chemin des Sports nécessite un maître d'œuvre - architecte. Après examen, la société ELEVEN PM, située 10 rue Danville à Paris (14^{ème} arrondissement) est proposée pour réaliser cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir la Société ELEVEN PM,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Questions diverses.

• **Orientations budgétaires 2016 :**

Projets 2015 à terminer :

- Rénovation bâtiment chemin des sports (AK),
- Aménagement des ateliers municipaux,
- Parcours de santé,
- Terminer la mise aux normes de l'éclairage public,
- Aménagement restaurant entreprise,
- Aménagement du clos Saint Martin 3 (ex propriété Debin),
- Réfection de la toiture de la mairie (en ardoise) + isolation + aménagement du grenier et du premier étage pour créer une salle d'archives et un bureau,
- Peinture intérieure crèche,
- Mise en place d'une vidéo surveillance (caméras),
- Création d'une nouvelle signalétique des entreprises de la ZI,
- Achat tondeuse automatique pour le terrain d'honneur,
- Remplacer le meuble « Bibliothèque » de la petite salle des fêtes (Peut être reprendre cette activité dans le bâtiment chemin des sports (AK)).

Projets 2016 proposés :

- Construction d'une halle devant la salle des fêtes,
- Cadre de vie (Fleurissement, Mobilier urbain, ...)
- Rénovation du square Abbaye (Terrain de boules, bancs supplémentaires, ...),
- Réfection voirie de la rue Ravel (ZI),
- Agrandissement crèche,
- Rénovation Eglise (Parvis, ...),
- Informatisation des compteurs d'eau,
- Matériel :
 - o En attente inventaire Olivier BRIERE,
 - o Remplacement matériel informatique (en attente inventaire du parc _ propositions Jérôme),
 - o Achat de mobilier (bureau, armoire, ... pour aménagement salle du chemin des sports),
 - o Etude de la mise en place d'un distributeur de billets près des commerces,
- Mise en conformité du marquage de la salle de sports par rapport à la nouvelle réglementation du basket,
- Toiture salles des sports (Nettoyage),
- Réflexion à mener sur le bâtiment ex Valentin,
- Réflexion aménagement du bureau de Monsieur Delagneau et des bâtiments attenants (Bureaux pour associations par exemple),
- Réflexion sur la modification de l'éclairage des terrains de tennis intérieurs et de la grande salle des sports par la mise en place d'un éclairage à LED.

- **Remerciements des Saint Martinais pour le colis de Noël.**
- **Compte rendu du repas des aînés du dimanche 17 janvier 2016.**
- **Point sur la vidéo protection.**
- **Rappel : Réunion de la commission communication prévue le jeudi 21 janvier 2016.**
- **A mentionner dans le Saint Martinais, l'obligation de nettoyer devant sa propriété.**
- **Compte rendu de Monsieur Stéphane MAYET concernant la réunion ERSM basket sur le devenir du club et le soutien apporté par les municipalités de Recy et de Saint Martin.**

Séance levée à 21 heures 20.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE LUNDI 15 FEVRIER 2016